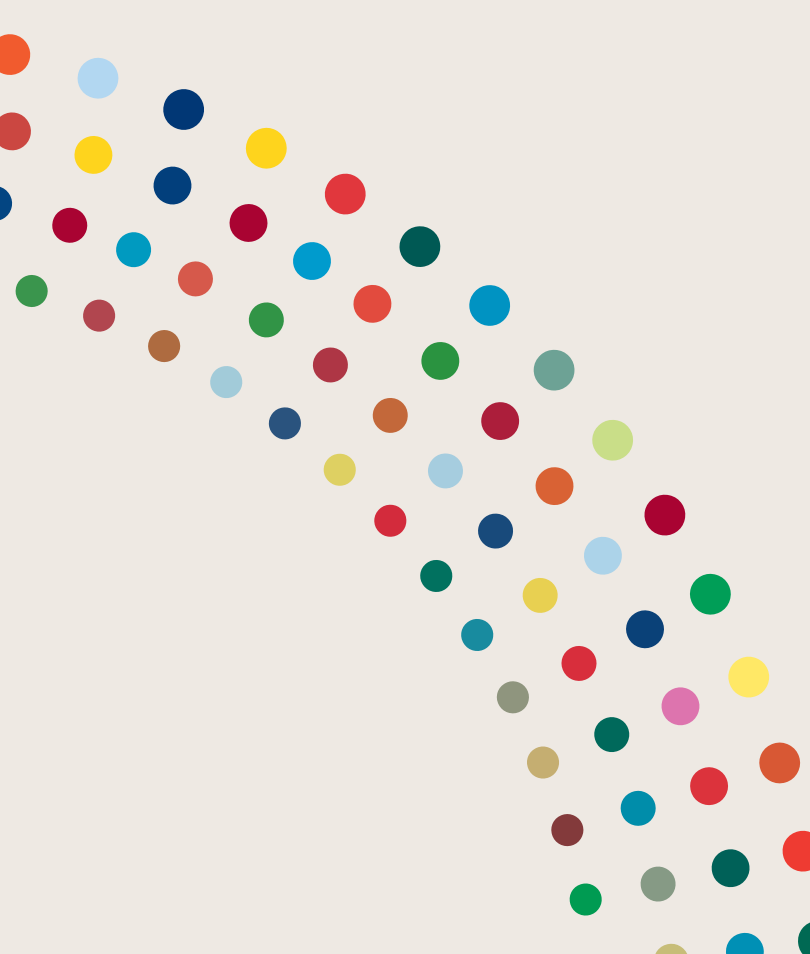


LE BUREAU CANTONAL POUR L'INTÉGRATION DES ÉTRANGERS ET LA PRÉVENTION DU RACISME (BCI)

met en œuvre des mesures concrètes visant à favoriser la coexistence des populations suisses et étrangères sur la base des valeurs constitutionnelles communes, ainsi que le respect et la tolérance mutuels.



POUR QUI ?

- Les personnes de toute origine (suisse et étrangères)
- Les institutions et associations
- Les services spécialisés
- Les communes du canton de Vaud
- Les commissions consultatives ou groupes Suisses-Etrangers
- Toute personne désireuse de s'informer sur les questions liées à l'intégration et la prévention du racisme


NOUS OFFRONS

Comme centre de compétences cantonal spécialisé, nous offrons :

- Information et orientation sur les offres d'intégration accessibles aux personnes migrantes de même que sur les associations et institutions concernées par l'intégration
- Expertise et renseignements spécifiques sur toute question concernant le domaine des migrations et de l'intégration
- Conseil et soutien aux associations et institutions pour des projets d'intégration et de prévention du racisme
- Conseil et soutien aux communes pour mettre sur pied des politiques d'intégration, notamment dans le domaine de l'accueil des personnes nouvellement arrivées
- Information et orientation pour personnes victimes d'actes à caractère raciste

DOMAINES D'ACTION

Le Conseil d'Etat vaudois a fixé les lignes directrices des activités du BCI dans les six domaines suivants :

- LANGUE ET FORMATION
 - MARCHÉ DU TRAVAIL
 - POLITIQUE D'ACCUEIL
 - COHABITATION DANS LES QUARTIERS ET DANS LES ZONES PÉRIURBAINES
 - ÉCOLE, FAMILLE, ÉGALITÉ
 - PRÉVENTION DU RACISME ET COMPRÉHENSION INTERRELIGIEUSE
- 
- 